

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2022**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 45  
Présents : 32  
Pouvoirs : 9  
Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 07/04/2022

Le 14 avril 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND,

Absents excusés : Gabriel, AUMONIER (Pouvoir Valérie BOYER), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard GRISON, Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir Patrick NABETH), Frédéric VALLOS (Pouvoir Marc PECHOUX), Catherine VIGNON (Pouvoir Marcel BABAD).

Secrétaire de séance : Jean-Jacques DUMONT.

**OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Redevance d'assainissement collectif**

Vu les articles L.2224-11, L.2224-12-3, L.2224-12-2, L.2224-12-4 et R.2224-19 à R.2224-19-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022C04 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV), relative au mode de gestion du service assainissement,

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, indique que par délibération n°2018C38, le Conseil communautaire de la CCDSV a fixé les tarifs de la redevance d'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Considérant que les tarifs sur les communes de Frans et de Beauregard comportent une part communautaire et une part délégataire,

Considérant que le mode de gestion retenu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 est la régie avec prestations de service sur l'ensemble du territoire de la CCDSV,

Il convient de définir le tarif de la redevance d'assainissement collectif sur les communes de Frans et de Beauregard.

Il est proposé de fixer le même tarif de la redevance d'assainissement collectif sur les communes de Frans et de Beauregard que pour le reste du territoire de la CCDSV, soit 60 € HT/an pour la part fixe et 1,95 € HT/m<sup>3</sup> pour la part variable.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 31/03/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE FIXER** le tarif de la redevance d'assainissement collectif sur les communes de Frans et de Beauregard à 60 € HT/an pour la part fixe et à 1,95 € HT/m<sup>3</sup> pour la part variable ;
- ✓ **DE MAINTENIR** le tarif de la redevance d'assainissement collectif sur les autres communes de la CCDSV à 60 € HT/an pour la part fixe et à 1,95 € HT/m<sup>3</sup> pour la part variable ;
- ✓ **DE DIRE** que ce tarif de la redevance d'assainissement collectif s'appliquera à l'ensembles des communes de la CCDSV à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits en recettes sur le budget annexe de l'assainissement collectif.
- ✓ **D'ABROGER** la délibération n°2018C38 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

A Trévoux, le 14/04/2022

**Le Président,**  
**Marc PECHOUX**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **19 AVR. 2022**  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220414-2022C76-FI  
Affichage le :

**19 AVR. 2022**

